

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 034-213402613-20251211-482025-DE

Berger
Levraud

Date de la convocation : 03/12/2025	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		N° 48-2025
Séance du 11 Décembre 2025			
Membres en exercice : 9			
Présents : 8	Absents : 1		
Représentés : 0	Pour : 8		
Contre : 0	Abstention : 0	Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B, KROGSDAHL A, THEULE JC, VEDEL P, STEHLE C, Absent : NICAISE V.	
		Secrétaire de séance : MORESMAU JP	

Objet : MUTUALISATION DE SERVICE

**APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION ET APPROBATION D'ADHESION A LA CONVENTION
RELATIVE A UN SERVICE JURIDIQUE COMMUN**

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), en particulier l'article L. 5211-4-2 ;
 VU la délibération n°2734 du Conseil communautaire en date du 13 décembre 2021 approuvant la révision du schéma de mutualisation des services pour la période 2022-2027 ;
 VU la délibération n°2762 du Conseil communautaire en date du 24 janvier 2021 approuvant les conventions des services mutualisés
 VU l'avis du comité technique de la communauté de communes en date du 9 novembre 2021
 CONSIDERANT l'intérêt des futures parties signataires de se doter de services communs chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles en dehors des compétences transférées, ceci afin d'aboutir à une gestion rationalisée,
 CONSIDERANT les engagements de principe formulés par une grande majorité des communes membres en vue d'adhérer à différents services mutualisés retenus dans le cadre de la révision du schéma de mutualisation,
 CONSIDERANT que les conventions spécifiques d'application à conclure avec les communes membres volontaires sont établies thème par thème et précisent pour chacun de manière détaillée le contenu du service mutualisé, le calcul de coûts de ce dernier, les principes de refacturation, les modalités de mise en œuvre et d'ajustement,

DECIDE à des suffrages exprimés,

- **d'approuver le rapport ci-annexé relatif aux mutualisations des services 2022-2027, comportant le nouveau schéma de mutualisation à mettre en œuvre pour la durée du mandat**
- **d'approuver les termes de la convention type de mutualisation telle qu'annexée relative à un service Juridique commun,**
- **d'autoriser le Maire à signer lesdits avenants avec la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

**Le Maire,
SIEGEL R.**




Le / La secrétaire de séance,

